

Comment quitter l'armée de terre pendant ses classes ?

Par scheper, le 29/11/2019 à 11:29

Bonjour,

Mon copain s'est engagé dans l'armée de terre il y a bientôt 1 mois mais quelques semaines plus tard il s'est rendu compte que ce n'était vraiment pas fait pour lui et que le milieu militaire ne correspondait vraiment pas aux valeurs qu'ils véhiculent. Il s'en est donc référé aux gradés pour faire une rupture de contrat puisqu'il est dans son droit. Il a rendu son paquetage et n'a donc plus aucune affaire militaire mais il en a encore le statut.

Depuis 8 jours maintenant, les gradés le traitent, lui et ses camarades qui souhaitent qui, eux aussi, veulent partir, comme des merdes. Ils disent que c'est trop difficile de faire les papiers... n'importe quoi. Enfin en clair, ils retardent un peu plus chaque jour leur départ en les retenant quasiment captifs. Ils n'ont rien le droit de faire mise à part les TIG. Mon copain arrive à un point de non retour, il n'en peut plus, j'ai peur qu'il fasse une bêtise, il pense à vouloir déserter mais je pense que ce n'est pas la bonne option.

J'aimerai donc savoir combien de temps l'armée a-t'elle le droit de les retenir ? Et quelle est la procédure ou les actions à entamer pour mette fin à son contrat ?

Merci d'avance.